

K E R E N

F I N A N C E



Article 10 SFDR – Stratégie d'investissement durable

Stratégie d'investissement durable

Sommaire

- 1) Résumé
- 2) L'objectif durable
- 3) Les caractéristiques environnementales/sociales du produit financier
- 4) La stratégie d'investissement
- 5) La proportion d'investissement
- 6) Le contrôle des caractéristiques environnementales/sociales
- 7) Méthodes
- 8) Sources et traitement des données
- 9) Limites aux méthodes et aux données
- 10) Diligences raisonnables
- 11) Politique d'engagement
- 12) Indice de référence (facultatif)



Résumé

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et a pour premier objectif l'investissement durable. Pour cela, au moins 50% des 25 critères ESG doivent surperformer l'indice de référence.

De plus, un screening excluant au moins 20% de l'indice est effectué, les 14 PAI obligatoires sont utilisés via une approche best in class et certains secteurs sont exclus.

La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur 25 critères au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation. Par cette dernière, 17 indicateurs environnementaux et sociaux sont mis en avant, auxquels s'ajoutent 8 indicateurs de bonne gouvernance.

Le gérant du fonds fait en sorte de maximiser la couverture ESG, d'accroître son taux d'investissement durable, et d'améliorer sa note globale, tout en effectuant les exclusions sectorielles, normatives et des sociétés controversées (de niveau 5), comme le prévoit notre politique d'investissement responsable

Le scoring des émetteurs est effectué tous les mois par notre analyste ESG. Cela nous permet non seulement de noter les fonds, et de vérifier leur couverture ESG, mais aussi pour certains d'entre eux, de vérifier leur taux de green/social/sustainable bonds. Pour Keren Multi-Transitions, le contrôle est plus stricte, ce dernier incluant des vérifications d'exclusion best in class de l'univers (20%), ainsi que des contrôles sur la surperformance des 25 critères ESG.

Différentes sources de données sont utilisées dans notre processus ESG. Nous nous sourçons via Sustainalytics, carbon4, et les documents audités publiés par les émetteurs.

Aucun indice spécifique n'est utilisé pour mesurer la performance ESG du fonds Keren Multi-Transitions



L'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et a pour premier objectif l'investissement durable. Pour cela, au moins 50% des 25 critères ESG doivent surperformer l'indice de référence.

De plus, un screening excluant au moins 20% de l'indice est effectué, les 14 Principal Adverse Impact (PAI) sont utilisés comme base. Ces derniers peuvent s'affairer à différents segments tels que l'Environnement, le Social, la Gouvernance ou encore permettent d'exclure directement les valeurs. Par exemple, dans le cadre où elles seraient exposées aux armes controversées ou ne respecteraient pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Un scoring best in class est ainsi réalisé par valeur selon son secteur de référence, permettant de la comparer à ses pairs seulement, de sorte qu'un promoteur immobilier ne puisse pas être mis en parallèle avec une compagnie d'assurance.

Le scoring effectué va de 0 à 100, il est un agrégat pondéré des critères du tableau ci-à droite. Sa pondération pourra varier selon le niveau de couverture de chaque critère, de sorte que plus sa couverture sera haute, plus il sera pris en compte.

PAI / Type of criteria	E	S	G	Exclusion
Total GHG Emissions/EVIC	X			
Carbon Footprint/EVIC	X			
GHG Intensity	X			
Exposure to fossil fuel sector	X			
Non-Renewable Energy Consumption & Production	X			
Energy Intensity per Sales	X			
Number of Sites Env. Sensitive Area	X			
Emission to Water	X			
Hazardous Waste	X			
UNGC Violation		X		
UNGC Compliance Policy Score		X		
Gender Pay Gap		X		
Board Gender Diversity			X	
Exposure to Controversial Weapons				X
UNGC Score				X

Enfin, l'émetteur est considéré comme durable si sa note dépasse un seuil préétabli (qui a pour vocation à grimper dans le temps), et si ce dernier ne rentre pas dans la liste des exclusions, à savoir les armes controversées, le Tabac, et les producteurs d'énergies fossiles.

Ce dernier doit également disposer d'un Score UNGC suffisant (Principes du Pacte Mondial) comme l'explique la diapositive suivante.



Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur 25 critères au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation. Par cette dernière, 17 indicateurs environnementaux et sociaux sont mis en avant.

Le facteur « Environnement » comprend:

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o La consommation d'énergie rapportée au chiffre d'affaires
- o La consommation d'eau rapporté au chiffre d'affaires
- o Le niveau des réserves de carbone
- o La présence d'une politique sur le changement climatique
- o La présence d'une politique de protection de la biodiversité

Le facteur « Social » comprend:

- o Le pourcentage de turnover dans la société
- o Le pourcentage de femme dans la société
- o Le pourcentage de femme manager dans la société
- o Le taux d'accident du travail
- o La présence d'une de non-discrimination
- o La présence d'une politique de protection des lanceurs d'alertes
- o La présence d'une politique de santé et de sécurité
- o La présence d'une politique sur la protection des droits humains
- o La présence d'une politique contre le travail forcé des enfants
- o La présence d'une politique de juste rémunération
- o La présence d'une politique sur le changement anti-corruption



Stratégie d'investissement

Le gérant du fonds fait en sorte de maximiser la couverture ESG, de maintenir un taux d'investissement durable supérieur à 90%, et d'améliorer sa note globale, tout en effectuant les exclusions sectorielles, normatives et des sociétés controversées (de niveau 5), comme le prévoit notre politique d'investissement responsable.

Aux 17 critères environnementaux et sociaux s'ajoutent 8 critères de gouvernance dans l'évaluation ESG des sociétés bénéficiaires des investissements. Ces critères sont les suivants :

- La part d'administrateurs indépendants
- La présence d'une président de comité indépendant
- La part de femme au sein du conseil d'administration
- La part de femme au sein du comité exécutif
- La part d'administrateurs indépendant dans le comité d'audit
- La présence d'un administrateur référent indépendant
- L'âge moyen du conseil d'administration
- La présence d'un accord de « parachute doré » en cas de changement de contrôle (prime de sortie).

De plus, une mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers, fourni par Sustainalytics. D'autres indicateurs sont également utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillant au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones considérées comme sensibles.



Proportion d'investissement

- ❖ **de 60% à 100%** sur les marchés d'actions, de tous secteurs, hors pays émergents, situés dans l'Union Européenne et en zone EEE dont :
 - **De 60% à 100%** sur les marchés d'actions de petite (< 1 milliard d'euros) et moyenne capitalisation (< 5 milliards d'euros),
- ❖ **de 0% à 20%** en instruments de taux souverains, publics et du secteur privé de toutes notations ou non notés, émis par des émetteurs de la zone euro ou libellés en euro, y compris en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion, ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notés.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

L'OPCVM est géré dans une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et +8.

- ❖ **de 0% à 20%** en Obligations convertibles libellées en euro.
- ❖ **de 0% à 10%** au risque de change sur des devises hors euro (hors pays émergents).

Le cumul des expositions n'excède pas 110% de l'actif.

L'OPCVM est éligible au PEA. Il détient en permanence 75% minimum de titres éligibles au PEA et n'a pas d'exposition aux pays émergents.

L'OPCVM peut être investi :

- En actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le scoring des émetteurs est effectué tous les mois par notre analyste ESG. Cela nous permet entre autres de noter les fonds, de déterminer leur couverture ESG.

Nous procédons selon différentes périodicités, à des contrôles, comme par exemple :

- Vérifier que les scores ESG des fonds correspondent bien au score de chaque émetteur pondéré par leurs poids dans chaque fonds.
- Vérifier qu'il n'y a pas de dégradation significative de la note et/ou de la couverture ESG.
- Vérifier que les notes affichées correspondent bien à celles présentes dans le modèle de scoring.
- Vérifier que les conditions d'override des notes de notre modèle quantitatif par celles des analystes sont respectées.

Mais également des contrôles plus poussés, propres au label ISR tels que :

- Vérifier que le taux de couverture ESG est supérieur à 90%.
- Vérifier que 20% de l'univers de référence est exclu.
- Vérifier que la part des émetteurs hors univers de représente pas plus de 10%.
- Vérifier que la durée de détention d'un émetteur dont la note ESG s'est dégradée sous la note minimale ne dépasse pas 6 mois.
- Vérifier la superperformance d'au moins 50% des critères ESG des émetteurs du fonds face à ceux de l'indice de référence.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales (suite)

Un point d'attention est également accordé à la cohérence des notes ESG attribuées par Keren vis-à-vis de celles de sustainalytics, sur la trajectoire climatique des fonds et leur niveau de controverse.

Après la réalisation d'une analyse qualitative, nous vérifions également que les notes attribuées à chacun des critères correspondent bien aux commentaires associés. Ces derniers devront justifier par exemple, de la présence de la politique correspondante (droits de l'homme/lanceurs d'alertes/non-discrimination).

Un contrôle des pondérations est également effectué sur les piliers, le pilier E représentant 30% de la note, le S 30% et le G 40%. ; mais aussi sur les KPI, qui sont équipondérés dans chacun des piliers.



Méthodes

Bien que le fonds fasse la promotion des caractéristiques E, S et G, ce dernier n'a pas d'objectif contraignant à atteindre.

Keren Finance veille toutefois à maximiser la couverture des émetteurs détenus en portefeuille, ainsi que leur note ESG. Pour cela, elle a embauché un analyste ESG dédié, et 4 de ses membres ont été certifié CESGA (Certified ESG Analyst) au cours de l'année 2022. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.

En ce sens, nombre de nos fonds ont vu leur couverture et leur note ESG croître fortement en l'espace d'un an :

Score ESG au 31/12/2022	Score ESG au 30/04/2024					
	Taux de couverture ESG du portefeuille*	Note ESG Globale (sur 100)**	Rang ESG dans univers d'investissement	Note E (sur 100)	Note S (sur 100)	Note G (sur 100)
FONDS ACTIONS						
Keren Essentiels Actions françaises	★ 95,5%	57/100	51,9%	62/100	61/100	51/100
FONDS DIVERSIFIES						
Keren Patrimoine Diversifié	★ 93,5%	57/100	45,8%	62/100	66/100	46/100
Keren Diapason Diversifié	★ 100,0%	67/100	63,7%	70/100	73/100	60/100
FONDS OBLIGATAIRES						
Keren Corporate Obligations et autres TNC en €	★ 91,5%	55/100	46,8%	59/100	63/100	44/100
Keren Crédit ISR Obligations et autres titres de créance libellés en €	★ 99,1%	66/100	73,0%	63/100	77/100	59/100
Keren Recovery 2027	📊 75,8%	46/100	38,8%	48/100	49/100	39/100
FONDS PARTENAIRES						
Continuo	★ 93,9%	53/100	45,2%	52/100	60/100	49/100
N.S	★ 98,5%	61/100	51,3%	67/100	71/100	49/100
R Pur	📊 83,4%	57/100	54,4%	62/100	63/100	49/100
GESTION PRIVEE						
Total GP	📊 87,4%	51/100	39,3%	50/100	53/100	36/100
FONDS ACTIONS						
Keren Essentiels Actions françaises	★ 98,4%	★ 96,1%	56/100	48,9%	57/100	58/100
Keren Multi-Transitions Actions Européennes	★ 100,0%	★ 97,0%	63/100	58/100	74/100	58/100
FONDS DIVERSIFIES						
Keren Patrimoine Diversifié	★ 96,6%	★ 91,2%	58/100	48,1%	66/100	64/100
Keren Diapason Diversifié	📊 81,6%	📊 81,1%	59/100	72,0%	60/100	65/100
FONDS OBLIGATAIRES						
Keren Corporate Obligations et autres TNC en €	★ 91,5%	📊 89,7%	57/100	51,2%	63/100	64/100
Keren Crédit ISR Obligations et autres titres de créance libellés en €	★ 96,4%	★ 95,8%	66/100	72,8%	64/100	75/100
Keren Recovery 2027	📊 87,2%	📊 86,8%	54/100	46,9%	58/100	60/100
Keren 2029	★ 91,9%	📊 82,6%	61/100	57,4%	65/100	66/100
FONDS PARTENAIRES						
Continuo	★ 96,0%	★ 93,8%	60/100	55,1%	64/100	64/100
N.S	★ 100,0%	★ 93,4%	60/100	44,4%	67/100	66/100
R Pur	📊 86,5%	📊 79,6%	57/100	56,8%	63/100	60/100
Génération Patrimoine	📊 88,1%	📊 84,5%	57/100	49,8%	63/100	62/100
GESTION PRIVEE						
Total GP	★ 92,4%	★ 90,4%	56/100	51,2%	62/100	63/100



Sources et traitement des données

Différentes sources de données sont utilisées dans notre processus ESG, afin de répondre à des objectifs différents.

Nous nous sourçons via Sustainalytics et carbon4 pour :

- ❖ Monitorer le niveau de controverse des sociétés détenues.
- ❖ Déterminer leur impact sur l'évolution de la température à horizon 2100.
- ❖ Evaluer l'alignement taxonomie des portefeuilles.
- ❖ Effectuer notre propre scoring des émetteurs.
- ❖ Mesurer la cohérence de notre modèle avec le scoring de sustainalytics.

Sustainalytics est une société indépendante de recherche, de notation et d'analyse en matière d'ESG et de gouvernance d'entreprise qui aide les investisseurs du monde entier à développer et à mettre en œuvre des stratégies d'investissement responsable.

Carbon4 Finance est une société de conseil qui fournit des solutions de transition bas carbone et de données climatiques pour les secteurs financiers.

Nous utilisons également les documents fournis par les émetteurs (rapport annuel / document d'enregistrement / rapport RSE) pour effectuer nos propres notations qualitatives.

Aucune donnée n'est estimée par Keren Finance. Nous utilisons les données brutes, que nous pondérons selon le niveau d'importance associé, en vue d'attribuer une note ESG.



Limites aux méthodes et aux données

Les données utilisées sont mises à jour tous les 6 mois en vue de limiter au maximum l'utilisation de données obsolètes.

Si parmi les 25 critères utilisées, certains n'ont pas accès à la donnée la plus récente, une recherche sur les 3 dernières années est effectuée.

Si aucune donnée n'est disponible, alors la note attribuée au critère correspondant est nulle.

Ainsi, les émetteurs ne publiant pas ou peu de données sont impactés négativement par notre modèle de scoring.

C'est en ce sens que des analyses qualitatives sont réalisées, parfois accompagnées de contact direct auprès des entreprises, pour recueillir un maximum de données.

La même méthode est utilisée auprès de tous les émetteurs détenus en portefeuille via notre scoring 13 critères. Une méthode plus fournie est utilisée pour nos fonds labellisés ISR et article 9, disposant de 25 critères.

Aucun émetteur n'est ainsi favorisé par rapport à un autre, tant dans l'approche best-in-class, que dans notre processus de notation.



Due diligences

Conformément à notre politique d'investissement responsable, Keren Finance veille à ne pas investir dans les sociétés contribuant à la production d'armes non-conventionnelles telles que précisé dans le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa (mine anti personnelle, armes à sous-munitions), les pays non-coopératifs fiscalement (selon l'Union Européenne), les sociétés contribuant à l'atteinte à la dignité humaine (Principes directeurs des Nations Unies), et le Tabac (conviction). S'y ajoute l'exclusion des secteurs « oil & gas producers » et « oil & gas service & equipment », propre à Keren Multi-Transitions.

Pour effectuer les contrôles nécessaires, notre base de donnée ESG a été introduite dans notre « order management system ». Cela permet au gérant d'anticiper l'impact de ses arbitrages potentiels sur la performance ESG de son portefeuille, par des contrôles pre-trade automatisés si des dispositions réglementaires et / ou statutaires sont spécifiées. Il retrouvera par exemple, pour le fonds, et pour chaque émetteur :

- ❖ La note ESG
- ❖ La note E
- ❖ La note S
- ❖ La note G
- ❖ Le taux de couverture
- ❖ Les 14 PAI environnementaux et sociaux tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie (renouvelable ou non), l'exposition au secteur des énergies fossiles, le montant des déchets dangereux, la diversité du conseil d'administration, l'exposition aux armes controversées, ...
- ❖ Le niveau de controverse

Les équipes de contrôle interne vérifient l'intégrité et la traçabilité les données du modèle de notation, le suivi des actions d'engagement avec les entreprises, la suivi des controverses éventuelles, l'absence de forte détérioration des données de couverture et de notation ESG, etc.



Politique d'engagement

Keren Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (P.R.I) depuis septembre 2020. En devenant signataire des PRI, Keren Finance s'engage à :

- ❖ Intégrer les questions de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- ❖ Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété
- ❖ Rechercher des informations appropriées sur les questions ESG par les entités dans lesquelles nous investissons
- ❖ Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des Principes dans le secteur de l'investissement
- ❖ Travailler avec le Secrétariat des PRI et d'autres signataires pour améliorer leur efficacité dans la mise en œuvre des Principes
- ❖ Faire un rapport sur nos activités et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes

Politique de vote aux assemblées générales :

- ❖ La gouvernance étant au cœur de nos préoccupations ESG, Keren Finance s'engage à analyser les résolutions et à prendre part aux votes lors des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons au moins de 5% du capital. Au regard des positions actuellement détenues, cela représente une part non-significative des sociétés présentes dans nos portefeuilles.
- ❖ En outre, Keren Finance s'engage à abaisser ce seuil de détention de 10% tous les ans, de sorte à augmenter graduellement sa participation aux assemblées générales et permettre à la société de formaliser une politique de vote respectueuse des valeurs qu'elle entend promouvoir.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'est utilisé pour mesurer la performance ESG du fonds Keren Multi-Transitions.

